

RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LA CANICULE ET LA SÉCHERESSE

RETOUR SUR L'ÉTÉ 2022

Un été 2022 marqué la conjonction de plusieurs événements exceptionnels

- **Plusieurs périodes de canicule**
- **Une sécheresse record**
- **Menaces sur l'approvisionnement en électricité**

FONCTIONNEMENT DES SYSTÈMES DE SÛRETÉ

Maîtrise de la température des locaux

Maintien du refroidissement du combustible

Pas de difficulté particulière constatée en 2022

REJETS THERMIQUES : CADRE RÉGLEMENTAIRE

Encadrement réglementaire des rejets thermiques en rivière

- Echauffement entre l'amont et l'aval
- Température à l'aval de la centrale

Un dispositif à trois niveaux

- Conditions climatiques normales
- Conditions climatiques exceptionnelles
- Situation exceptionnelle

REJETS THERMIQUES : BILAN

Décisions « situation exceptionnelle »

- 13 juillet : centrales de Blayais, Golfech et Saint-Alban
- 15 juillet : centrale du Bugey
- 21 juillet : prolongation des décisions précédentes
- 4 août : Blayais, Bugey, Golfech, Saint-Alban et Tricastin pour économiser les réserves de gaz naturel et hydrauliques pour l'automne et l'hiver

Recours effectif au dispositif

- 3 jours par la centrale du Bugey dans le cadre des décisions de juillet
- 21 jours dans le cadre de la décision du 4 août

Débits insuffisants pour les rejets d'effluents

- **Minimisation de la production d'effluents**
- **Optimisation de l'utilisation des systèmes de traitement et des entreposages**
- **Accords de l'ASN pour utiliser des réservoirs supplémentaires**

Retour d'expérience en cours

- **Connaissance de l'impact de ces situations**
- **Encadrement réglementaires des « situations exceptionnelles »**
- **Entreposage des effluents liquides**

